DEPARTEMENT DE L'AIN

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

1001.210102111-20241121-020 2421 11004-oEI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet :25/11/2024J

Séance du 21 novembre 2024

NOME	RE de MEN	MBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du_mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

PRESENTS: Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

 $\underline{ABSENTS}$: Arnold MORANDAT

LOCATIONS DE SALLES TARIFS ET CAUTIONS

Objet de la délibération

SECRETAIRE DE SEANCE: Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des salles communale ainsi que les cautions :

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 21.11.2024	HABITANTS LENTAIS		PERSONNES EXTERIEURES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
	Jour	2 jours	1Jour	2 jours
SDF	352,5	528,75	725	1087,5
SDF + CUISINE ET BAR	527,5	791,25	1200	1800
SDF + CUISINE ET BAR + SALLE DE REUNION	640	960	1300	1950
SALLE DE REUNION	112,5	168,75	162,5	243,75
SALLE DE REUNION + CUISINE ET BAR	162,5	243,75	250	375
SALLE POLYVALENTE	87,5	131,25	150	225
SALLE POLYVALENT + CUISINE	112,5	168,75	175	262,5
SALLE POLYVALENTE + CUISINE + BAR	137,5	206,25	212,5	318,75

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE, ORGANISMES PUBLICS, ASSOCIATIONS D'INTERET PUBLIC, REUNIONS FAMILIALES APRES OBSEQUES A LENT

gratuité pour toutes les salles

O CAUTION pour toutes les locations 400€ pour le ménage et 800 € pour le matériel
 O Des arrhes de 50% sont demandées pour toutes les locations.
 O pour les Lentais, présence obligatoire de la personne qui réserve la salle, sinon requalification du tarif en personnes extérieures.
 O associations Lentaises : au maximum deux sessions de 2h30 par semaine.
 O vaisselle comprise dans la location pour la salle des fêtes (vaisselle manquante ou cassée à payer) tarifs en annexe
 O les poubelles doivent être emmenées sinon unforfait de 150 € sera demandé.
 O retenue de la caution de 400€ pour ménage non fait et abords non nettoyés.

O retenue de la caution de **800€** pour le matériel manquant ou cassé.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Yves CRISTIN